

Relations industrielles

Le travail à temps partiel: Vers une polarisation de plus en plus nette

Simon Langlois

Volume 45, numéro 3, 1990

URI : id.erudit.org/iderudit/050608ar
<https://doi.org/10.7202/050608ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN 0034-379X (imprimé)
1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Langlois, S. (1990). Le travail à temps partiel: Vers une polarisation de plus en plus nette. *Relations industrielles*, 45(3), 548-565. <https://doi.org/10.7202/050608ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1990

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Le travail à temps partiel

Vers une polarisation de plus en plus nette

Simon Langlois

Le travail à temps partiel a connu une croissance marquée durant les années 1980. Si ce régime d'emploi reste très répandu chez les jeunes et les personnes autour de l'âge de la retraite, il est en forte croissance chez les 25-44 ans. La féminisation du travail à temps partiel s'est encore accrue et ce régime d'emploi apparaît de plus en plus comme non volontaire. On observe l'avènement d'une nette polarisation. D'un côté, le travail à temps partiel est une forme d'emploi précaire imposée par les mutations du marché du travail. De l'autre, il est recherché comme tel en tant que réponse à des changements dans les façons de vivre des individus, pour qui le travail n'occupe pas une place centrale dans leur vie. L'emploi à temps partiel est alors pour les uns forme de travail précaire et pour les autres une façon originale de concilier le travail avec la poursuite d'autres activités. La polarisation de l'emploi à temps partiel résulte de la rencontre entre deux types de transformations sociales: celles qui affectent les entreprises et le marché du travail et celles qui marquent les modes de vie et les préférences des individus.

L'un des changements les plus marquants à survenir sur le marché du travail durant les années 1980 a sans doute été la montée sensible du travail à temps partiel. Pendant des décennies, ce régime d'emploi a été relativement marginal tant au Québec que dans les sociétés industrialisées comparables, étant principalement le fait des jeunes, des retraités et des femmes mariées ayant de jeunes enfants (Sartin, 1981; Jallade, 1982). Ce n'est plus le cas. En moins de quinze ans seulement, la proportion des personnes occupées à temps partiel a doublé au Québec, passant de 7,1 % en 1975 à 13,5 % en 1989.

* LANGLOIS, S., professeur, Département de sociologie, Université Laval et Institut québécois de recherche sur la culture.

Les emplois à temps partiel sont généralement définis comme précaires (Bernier, 1985). Des emplois sans sécurité, moins bien rémunérés, à horaire variable, qui se développent dans des secteurs qui offrent le moins d'avantages sociaux (les commerces et les services personnels) ou dans les entreprises qui s'en servent comme volant plus flexible de main-d'oeuvre. Dans cette perspective, les personnes qui occupent ces emplois sont pénalisées et elles retirent moins d'avantages que les autres qui ont des postes réguliers à temps plein; ce sont les entreprises qui tirent profit de cette situation. La croissance du travail à temps partiel accentue encore davantage la dualisation du marché du travail et c'est parce que les emplois à temps partiel sont considérés comme précaires que les syndicats revendiquent de la part de l'État des mesures pour en limiter la croissance et un meilleur encadrement juridique (David, 1985).

Mais il est aussi possible d'avoir une autre perspective pour évaluer ou analyser le travail à temps partiel. Selon Kahne (1985), les mutations récentes observables dans l'organisation du travail au sein des entreprises et dans les modes de vie des individus ont conduit au développement d'un nouveau type de travail à temps partiel comportant des aspects positifs, et non plus seulement des aspects négatifs. Ne représente-t-il pas, pour bien des travailleurs, une forme nouvelle d'implication sur ce même marché? Une façon de mener parallèlement diverses activités auxquelles tiennent les personnes?

Si les entreprises ont des exigences qu'elles veulent imposer, il semble aussi que les travailleurs changent, et que certains d'entre eux aient de nouvelles attentes en regard de l'emploi. Le travail à temps partiel sera alors recherché ou accepté par eux comme une façon de concilier l'activité professionnelle avec d'autres activités. Assez curieusement, cette hypothèse d'une mutation de l'offre de travail a peu retenu l'attention des analystes du travail à temps partiel, au Québec, qui l'ont abordé en majorité sous l'angle des stratégies des entreprises. Or, l'étude des stratégies des acteurs et l'étude de l'offre de travail ne sont-elles pas, elles aussi, susceptibles d'aider à expliquer la progression de ce régime d'emploi? C'est cette piste que nous proposons d'explorer dans la présente recherche.

Après avoir passé en revue les travaux empiriques sur cette question, nous avons dégagé l'évolution du travail à temps partiel depuis 1975 au Québec, en prenant soin de cerner les tendances observables dans différents sous-groupes de travailleurs. À partir de diverses sources, nous proposons de caractériser les changements observables dans l'offre de travail.

TROIS INTERPRÉTATIONS

Cette croissance rapide de l'emploi à temps partiel a déjà suscité, outre plusieurs analyses des chercheurs, de nombreuses études gouvernementales qui ont été entreprises notamment vers l'époque où la proportion du travail à temps partiel a dépassé les 10 % de l'ensemble dans la population en emploi. Pensons au rapport du Congrès du travail du Canada (février 1981), à celui de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel publié par Travail Canada en 1983, à l'étude du Conseil du statut de la femme parue au Québec en 1982, ou encore à la première enquête du Bureau de la statistique du Québec sur le travail à temps partiel (1983).

Nous pouvons regrouper les études empiriques sur l'évolution des emplois à temps partiel selon les interprétations qui sont généralement proposées, qui considèrent l'augmentation de cette forme de travail comme un effet de *conjoncture*, un effet de *tendance* au sein même des divers secteurs d'activités ou un effet de *structure* attribuable à la croissance plus rapide des secteurs d'activités où le travail à temps partiel est le plus développé.

Selon la première interprétation, la croissance de l'emploi à temps partiel serait une conséquence momentanée et réversible de la crise économique du début des années 1980. Or les faits concordent difficilement avec cette hypothèse. La croissance la plus rapide du travail à temps partiel a été observée à la fin des années 1970 et elle s'est maintenue à un rythme moins élevé durant les années de récession 1981-1983; par ailleurs, elle ne semble pas réversible, car le niveau de l'emploi à temps partiel est resté élevé après la reprise économique. La conjoncture a cependant orienté l'élaboration par l'État de certaines politiques de main-d'oeuvre visant à remplacer des emplois à temps plein par des emplois à temps partiel dans le but explicite de réduire le chômage. Pensons au programme de travail partagé du gouvernement fédéral ou au projet du Gouvernement du Québec d'instauration d'une politique de création d'emplois à temps partiel dans la fonction publique québécoise en 1982. Ces programmes ont cependant eu un impact marginal et limité et les intentions du gouvernement québécois sont restées lettre morte (Bernier, 1984). Plus largement, il paraît difficile de voir dans la conjoncture une cause directe de l'augmentation du niveau de l'emploi à temps partiel; il semble préférable de considérer plutôt les années de récession comme un contexte dans lequel prennent place les autres processus qui peuvent mieux en expliquer la croissance.

La seconde interprétation, l'effet de tendance, met l'accent sur le remplacement des emplois à temps plein par des emplois à temps partiel dans les entreprises. Le développement du travail à temps partiel est identifié dans cette perspective à une nouvelle politique de gestion de la main-d'oeuvre et à

une recherche de flexibilité de la part des entreprises (Bernier, 1983, 1984, 1985; David, 1982). Le régime du temps partiel s'est étendu à plusieurs entreprises où l'on retrouve, parallèlement au groupe des employés réguliers à temps complet, une proportion grandissante de travailleurs occasionnels ou à demi-temps susceptibles de donner à l'employeur la flexibilité qu'il prétend ne plus pouvoir trouver dans l'application de conventions collectives jugées trop rigides, ou peu adaptées aux mutations du marché du travail et aux besoins changeants de l'entreprise. C'est le cas notamment du système d'enseignement et du système hospitalier, secteurs où l'emploi à temps partiel s'est rapidement développé ces dernières années (David, 1985). Les syndicats sont contre le recours systématique au travail à temps partiel et le remplacement des employés à temps plein. Deux grèves importantes ont porté spécifiquement sur cet enjeu: une grève de neuf mois à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec durant les années 70 et une autre, cette fois à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Dans les deux cas, l'entreprise cherchait manifestement plus de flexibilité dans l'organisation du travail, mais c'est le point de vue des syndiqués qui eut gain de cause.

D'après la troisième interprétation, l'effet de structure, le travail à temps partiel a gagné en importance parce que les secteurs d'activité où il est le plus répandu ont connu une meilleure croissance que les autres, tels les secteurs du commerce et des services socioculturels et personnels. Pendant ce temps, l'emploi à temps plein a régressé dans d'autres secteurs — le secteur manufacturier et le secteur public notamment — ce qui a eu pour effet de faire augmenter davantage la proportion relative de l'emploi à temps partiel. Lévesque (1987) a montré que l'effet de tendance était plus important que l'effet de structure, principalement entre 1975 et 1981: «L'évolution de la structure industrielle au cours de cette période a favorisé les industries ayant une forte proportion de travailleurs à temps partiel, mais ce phénomène n'explique qu'une petite partie de la croissance du taux d'emploi à temps partiel. À l'origine de cette hausse, on retrouve plutôt une utilisation plus poussée du travail à temps partiel dans toutes les sphères d'activités» (Lévesque, 1987, p. 101). L'effet de tendance, c'est-à-dire le processus de remplacement des emplois à temps plein par des emplois à temps partiel, s'est par ailleurs beaucoup atténué après 1983, la croissance de ces derniers s'expliquant depuis cette date surtout par l'augmentation de l'activité dans les secteurs où ils sont les plus répandus.

TENDANCES DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Croissance marquée du travail à temps partiel chez les jeunes et les personnes à l'âge de la retraite

Si le travail à temps partiel est encore assez peu répandu dans la population en emploi (13,5 % en 1989), il en va autrement dans deux groupes d'âges: les jeunes et les personnes âgées.

Le changement le plus marqué est observable chez les jeunes en emploi qui ont moins de 25 ans. Depuis 1985, 30 % environ d'entre eux travaillent à temps partiel, contre seulement 11,9 % dix ans auparavant (1975). (Tableau 1). Il s'agit là d'une augmentation majeure, qui s'explique de deux façons. Les postes de travail à temps plein ont d'abord été beaucoup moins accessibles aux jeunes durant cette période, ce qui a eu pour effet d'augmenter l'importance relative du travail à temps partiel. Ce dernier régime apparaît de plus en plus important, parce que le nombre des emplois à temps plein occupés par les jeunes a connu une faible croissance. La seconde raison, plus importante, tient au fait qu'une proportion grandissante des jeunes aux études à temps complet occupent parallèlement à celles-ci un emploi à temps partiel ce qui gonfle la proportion des jeunes en emploi et partant, fait augmenter la part relative du travail à temps partiel dans ce groupe d'âge. Ce comportement apparaît en nette progression depuis le début des années 1980. En 1986, près du tiers de tous les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui fréquentaient l'école à temps plein occupaient aussi parallèlement un emploi, le plus souvent à temps partiel, alors que cette proportion oscillait autour de 20 % entre 1975 et 1980. Les garçons travaillent tout en poursuivant des études plus fréquemment que les filles et cet écart est constant depuis 1975 (Langlois, 1990, p. 6).

Le travail à temps partiel connaît aussi une forte croissance après l'âge de 65 ans, mais les chiffres caractérisant ce qui se passe dans ce groupe d'âge doivent cependant être interprétés avec prudence à cause de la faiblesse des effectifs, ce qui n'est pas le cas chez les jeunes.

Bref, l'emploi à temps partiel marque une façon d'entrer et de sortir du marché du travail qui permet de combiner l'activité professionnelle et d'autres activités (études et retraite); l'entrée et la sortie du marché du travail apparaissent donc comme des processus continus et progressifs, mais non comme des processus discrets, comme une coupure radicale entre deux états ou deux situations différentes.

Tableau 1

Proportion des personnes âgées de 15 ans et plus,
occupées et en emploi à temps partiel selon l'âge,
moyennes annuelles, Québec, 1975-1989

	Âge						Temps plein '000	Temps partiel '000
	15-24	25-44	45-54	55-64	65 et +	Total		
1975	11,9	5,2	5,0	4,8	18,6	7,1	2 261	173
1976	13,8	4,9	4,9	5,2	22,2	7,4	2 274	182
1977	14,9	5,9	5,6	6,6	22,0	8,4	2 268	208
1978	15,1	6,6	6,8	7,6	22,0	9,0	2 301	229
1979	17,0	6,9	7,1	7,4	26,3	9,7	2 366	254
1980	18,3	7,2	7,7	6,7	25,6	10,2	2 419	274
1981	20,7	8,0	8,4	6,8	27,8	11,2	2 418	305
1982	24,8	8,4	8,6	7,9	28,2	12,2	2 261	313
1983	26,4	9,1	8,9	9,6	26,2	13,0	2 276	340
1984	27,7	8,7	10,0	10,9	43,9	13,0	2 341	351
1985	29,2	9,8	10,0	12,0	34,2	14,0	2 381	387
1986	30,2	9,8	9,2	12,9	32,4	14,1	2 428	398
1987	29,1	9,6	9,9	10,4	41,9	13,5	2 524	395
1988	29,3	9,3	11,4 ^a	---	---	13,6	2 592	408
1989	30,6	9,0	11,5 ^a	---	---	13,5	2 621	410

a. 45 ans et plus.

Source: Statistique Canada, *La population active*, Ottawa, cat. 71-001; Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active*, Ottawa, cat. 71-529; calculs de l'auteur.

Croissance marquée du travail à temps partiel dans la première partie de la vie active

La part du travail à temps partiel dans l'ensemble des emplois est plus modeste dans le groupe des personnes actives les plus susceptibles de travailler à temps complet, soit celles qui sont âgées de 25 à 64 ans: elle a à peu près doublé en 14 ans dans ce groupe passant de 5 % à 10 % environ. C'est dans le groupe d'âge entre 25 et 44 ans que le nombre des personnes employées à temps partiel a le plus fortement augmenté depuis 1975 (Tableau 1). Cette observation donne à penser que cette forme d'emploi a eu tendance récemment à s'étendre en dehors des groupes identifiés plus haut. Pour le montrer, nous analyserons comment se distribuent les personnes en emploi à temps partiel selon l'âge.

Ce sont les jeunes, âgés de 15 à 24 ans, qui occupent la plus forte proportion de ce type d'emploi: 43,4 % en 1975 et 40,4 % en 1989, suivis par

les personnes âgées de 25 à 44 ans, qui comptent pour 37,6 % de l'ensemble en 1989. Depuis 14 ans, la proportion de ce groupe d'âge dans l'ensemble des employés à temps partiel n'a cessé d'augmenter. Les personnes les plus âgées occupent une proportion beaucoup plus faible des emplois à temps partiel et leur présence relative dans ce type d'emploi diminue. Même si seulement une faible proportion des personnes actives âgées de 25-44 ans travaillent à temps partiel, celles-ci comptent pour plus du tiers des emplois de ce type. À l'opposé, les personnes en emploi qui ont 65 ans ou plus travaillent en forte proportion à temps partiel, mais leur présence est marginale sur le marché du travail.

La tendance majeure qui se dessine est donc une présence accrue dans le régime de travail à temps partiel des personnes qui sont les plus susceptibles de travailler à temps plein dans la première partie de leur vie active, ce qui indique un changement important qui se dessine sur le marché du travail.

Féminisation encore accrue du travail à temps partiel entre 1975 et 1989

La majorité des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes et le taux de présence féminine dans ce type d'emploi a continué d'augmenter entre 1975 (66,5 %) et 1989 (71 %). En 12 ans, le nombre d'emplois à temps partiel occupés par des hommes a presque doublé (+ 105 %) mais il a augmenté encore plus vite (+ 153 %) chez les femmes, d'où leur présence plus marquée dans ce type de postes. Cette croissance fait en sorte que 22,4 % des femmes occupées sont impliquées dans ce régime de travail contre 6,9 % des hommes en 1989. La proportion des femmes actives à temps partiel a augmenté de plusieurs points jusqu'en 1983, mais cette croissance s'est arrêtée depuis. Le fait de contrôler l'âge révèle des écarts encore plus importants entre les hommes et les femmes âgés de plus de 25 ans. Chez les jeunes, les différences entre les deux sexes sont beaucoup moins marquées; elles étaient faibles en 1975 et elles ont eu tendance à s'accroître quelque peu au fil des ans.

C'est un fait connu que la présence de jeunes enfants a amené beaucoup de femmes à quitter le marché du travail ou encore à travailler à temps partiel à l'extérieur du foyer durant les années soixante (Bernier et David, 1978). Trois facteurs sont généralement avancés pour expliquer ce comportement. D'abord la préférence personnelle chez certaines femmes qui veulent ainsi consacrer plus de temps à leurs enfants. (Cette préférence est

en nette régression, comme on le verra plus loin.) Plusieurs auteurs soutiennent que ce comportement est non volontaire et qu'il s'explique par le fait que les femmes doivent effectuer une part plus importante des travaux domestiques et s'occuper en priorité de leurs enfants en réduisant leur offre de travail. Dans une étude effectuée en 1977, de Sève et Langlois ont montré que l'intérêt des femmes mariées pour le travail à temps partiel diminuait fortement à mesure qu'augmentait la participation de leur conjoint aux travaux domestiques, observation qui va dans le sens de cette seconde raison (de Sève et Langlois, 1977, pp. 451-452). Enfin, on soutient que le sous-développement des services de garde et, plus largement, l'absence de politiques visant à faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle (congés parentaux, etc.) limiteraient la participation à temps plein des femmes au marché du travail.

Comment a évolué récemment le régime d'emploi des mères de familles ayant des enfants mineurs à leur charge? Celles-ci ont tendance à occuper des emplois à temps partiel, tendance qui touche plus d'une femme en emploi sur quatre, quel que soit l'âge de leur plus jeune enfant. Cette tendance apparaît un peu plus marquée chez les mères qui ont de très jeunes enfants (0-2 ans) (Tableau 2). Au total, on observe une faible progression du travail à temps partiel chez les mères, soit de l'ordre de 3 % depuis 10 ans (Tableau 3).

Tableau 2

**Proportion des femmes mariées (chefs ou conjointes)
en emploi à temps partiel selon l'âge du plus jeune enfant,
moyennes annuelles, Québec, 1977-1988**

Âge de l'enfant	1976	1978	1980	1982	1984	1986	1988
0 - 2 ans	24,8	23,9	25,5	25,8	24,2	28,3	32,3
3 - 5 ans	22,5	29,8	25,4	29,7	28,2	26,1	21,7
6 - 15 ans	19,2	24,2	25,0	24,2	24,6	26,0	23,5
Femme sans enfant et -55 ans	8,2	10,9	12,1	15,5	16,0	16,2	15,8

Source: Statistique Canada, *Caractéristiques familiales et activité sur le marché du travail, moyennes annuelles*, Ottawa, cat. 71-533; calculs de l'auteur. Années 1986 et 1988, commande spéciale auprès de Statistique Canada, novembre 1989.

Tableau 3

**Régime de travail à plein temps ou à temps partiel
et raisons du travail à temps partiel,
femmes, ayant des enfants âgés de moins de 16 ans,
(données recueillies en mars), Québec, 1979-1988**

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
régime										
plein	73,4	73,9	70,6	72,1	70,2	71,8	70,0	69,4	69,0	70,5
partiel	26,6	26,1	29,4	27,9	29,8	28,2	30,0	30,6	31,0	29,5
raisons										
personnelles ou familiales	27,4	27,5	28,1	27,4	22,1	18,0	16,2	19,2	15,1	17,7
autres	72,6	72,5	71,9	72,6	77,9	92,0	83,8	80,8	84,9	82,3

Source: Statistique Canada, *Enquête mensuelle sur la population active*, Commande spéciale, juillet 1988; calculs de l'auteur.

Il est permis d'avancer que les causes qui ont amené plusieurs mères à travailler à temps partiel durant les années soixante et soixante-dix n'ont plus exactement le même effet durant les années 1980. Les générations successives de femmes connaissent un profil de travail de plus en plus continu, sans interruption majeure ni retrait du marché du travail (Boyd, 1982; Kempeneers, 1987). Ainsi, le taux de participation au marché du travail a considérablement augmenté depuis 1975 chez les mères qui ont de jeunes enfants, passant d'environ 30 % à 55 % en 1985. Or, le taux de croissance du travail à temps partiel est loin d'avoir suivi la même tendance, puisqu'il est en faible progression. Si le travail à temps partiel reste à la hausse chez les femmes, ce n'est pas d'abord à cause des femmes qui ont des enfants. Ce sont plutôt les femmes sans enfants à charge qui ont eu tendance à occuper en proportion croissante ce type d'emplois durant les années 1976 à 1988 (dernière ligne du tableau 2), notamment les femmes au milieu et en fin de vie active, les étudiantes et les femmes vivant seules.

OFFRE ET DEMANDE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Le travail à temps partiel est de moins en moins librement choisi. Si ce régime d'emploi a augmenté en importance, c'est clairement parce qu'un nombre grandissant de personnes y ont été contraintes. Au Québec, la proportion du travail à temps partiel involontaire est passée de 17 % environ en

1975 à plus de 30 % en 1989, avec un sommet dépassant 40 % chez les hommes au milieu des années 1980 (Tableau 4). À signaler que cette augmentation est assez identique chez les hommes et les femmes. Le travail à temps partiel non volontaire a fait un bond important au moment de la récession économique du début des années 1980: une part nettement plus élevée des travailleurs a été obligée de s'engager dans ce régime parce qu'ils ne pouvaient pas trouver d'autres types d'emplois. Le resserrement du marché de l'emploi et la hausse du taux de chômage ont amené un nombre grandissant de personnes à accepter une forme de travail non librement choisi.

Tableau 4

Raison donnée pour l'emploi à temps partiel selon le sexe,
population en emploi âgée de 15 ans et plus,
moyennes annuelles, Québec, 1975-1989

Année	Obligations personnelles ou familiales		N'a pu trouver que du travail à temps partiel		Ne veut pas travailler à plein temps		Va à l'école		Autres raisons	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1975	---	20,9	17,5	17,4	15,8	40,0	56,1	17,4	10,5	4,3
1976	---	21,3	17,9	16,5	17,9	37,8	55,4	20,5	8,9	3,9
1977	---	21,5	21,5	19,4	15,4	36,8	53,8	17,4	9,2	4,9
1978	---	22,0	27,0	21,3	17,5	37,2	47,6	15,2	7,9	4,3
1979	---	20,7	24,7	22,9	15,1	36,9	52,1	16,8	8,2	2,8
1980	---	20,2	28,4	23,8	11,1	36,3	53,1	16,6	7,4	3,1
1981	---	18,8	31,5	25,8	12,0	36,6	50,0	16,4	6,5	2,3
1982	---	15,1	40,0	33,5	11,6	33,5	42,1	15,1	6,3	2,8
1983	---	13,0	40,6	37,7	11,9	31,8	40,6	15,1	6,9	2,5
1984	---	11,9	42,1	35,8	12,1	33,7	42,1	16,9	3,7	1,6
1985	---	12,5	42,9	34,7	13,4	32,8	43,8	18,1	0,0	1,8
1986	---	10,5	38,5	35,9	13,1	34,1	45,1	18,1	3,3	1,4
1987	---	10,3	34,5	34,5	15,0	33,8	46,0	19,6	4,4	1,8
1988	---	11,8	33,1	32,8	14,9	34,5	47,9	19,2	4,1	1,7
1989	---	10,3	30,3	32,3	16,0	34,4	50,4	20,6	3,3	2,4

Source: Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active*, Ottawa, cat. 71-529; Statistique Canada, *Population active*, Ottawa, cat. 71-001; calculs de l'auteur.

Les raisons données par les travailleurs pour expliquer leur régime de travail ont profondément changé en quelques années seulement, et l'analyse laisse voir l'accentuation des clivages prononcés selon l'âge et le sexe. La

préférence pour le temps partiel est plus élevée chez les personnes les plus âgées (après 55 ans) et elle a tendance à s'accroître depuis dix ans. Celles-ci semblent voir dans ce type d'emploi une façon de se retirer progressivement de la vie active ou encore une façon de demeurer actif après avoir atteint l'âge de la retraite. Environ 20 % des personnes de ce groupe d'âge estiment avoir été contraintes à accepter ce régime de travail et cette proportion est assez constante dans le temps depuis 15 ans. Les jeunes ont des raisons différentes de travailler à temps partiel, puisqu'une portion importante mais légèrement décroissante fréquente l'école parallèlement. On notera cependant que l'aspect contraint ou involontaire gagne du terrain chez les jeunes (Langlois, 1990, tableau 9).

Il faut noter une importante modification des comportements et des préférences des femmes vis-à-vis l'emploi à temps partiel. Jusqu'à récemment, une forte proportion avançaient qu'elles travaillaient à temps partiel volontairement afin de rester davantage disponibles pour s'occuper de leurs enfants et de leur famille. Cette raison est nettement en régression, puisqu'elle est passée de 20,9 % à 10,3 % seulement chez les femmes en emploi âgées de 15 ans ou plus entre 1975 et 1989 (Tableau 4). Elles évoquent de plus en plus la non-disponibilité d'emplois à temps plein, raison qui est passée de 17,4 % en 1975 à 32,3 % en 1989. On observe une régression de la préférence des femmes pour l'emploi à temps partiel (qui est passée de 40 % à 34,4 % entre 1975 et 1989), cette préférence étant beaucoup moins élevée chez les hommes où elle est relativement stable.

Les changements observables tant chez les femmes que chez les hommes apparaissent avec plus de netteté dans le groupe des personnes qui ont entre 25 et 54 ans. Il y a une régression encore plus nette de la raison des obligations personnelles et familiales dans un groupe où celles-ci sont plus susceptibles de jouer. Parallèlement à cette diminution des motifs personnels, on note l'augmentation de la raison de l'absence d'emploi à temps plein disponible, raison qui a plus que doublé en importance. C'est dans le groupe d'âges où l'on est le plus susceptible de travailler à temps complet que le travail à temps partiel est aussi le plus souvent perçu comme une contrainte, comme un pis-aller, et cette tendance s'est fortement accentuée ces dernières années.

Une polarisation de plus en plus nette

On observe une polarisation de plus en plus marquée du travail à temps partiel. Ce dernier touche deux groupements de travailleurs ayant des caractéristiques et des préférences divergentes. Le premier est formé de jeunes, de femmes ayant élevé leurs enfants et de personnes âgées, auxquels s'ajoutent

un certain nombre de femmes avec des jeunes enfants, qui voient dans ce régime d'emploi une façon de concilier la vie active avec d'autres activités. Ce régime de travail est accepté volontairement dans ce premier groupe parce qu'il permet aux individus d'avoir une implication moins marquée dans la vie active. Deux sondages effectués par le Bureau de la statistique du Québec en 1980 et 1985 renseignent davantage sur le profil des personnes intéressées par ce régime. Globalement, il s'agit d'individus qui connaissent une situation personnelle privilégiée ou favorable, par exemple des personnes sans dépendants ou qui vivent avec un conjoint qui a un emploi. Les personnes qui valorisent le travail à temps partiel ne recherchent pas d'abord les attributs ni les avantages marginaux habituellement associés à un emploi à temps plein: sécurité, congés, vacances payées, protection syndicale, la seule exception étant une meilleure couverture du régime d'assurance-chômage. En d'autres termes, certaines caractéristiques du travail à temps partiel souvent présentées comme des indicateurs de précarité ne sont pas en fait perçues comme tels par les travailleurs (BSQ, 1987).

Il en va différemment dans le second groupement: le travail à temps partiel y apparaît comme un choix forcé et contraint, comme une forme de travail précaire non voulue comme telle. Se retrouvent dans ce groupe les personnes les plus susceptibles de travailler à temps plein, soit celles qui ont terminé leurs études ou qui ne sont pas encore arrivées proche de l'âge de la retraite, de même qu'une proportion grandissante de femmes, y compris des femmes avec de jeunes enfants à charge. Le plus souvent, ces personnes aspirent à occuper un emploi à temps plein, mais elles doivent se contenter d'un travail à temps partiel. Celles-ci ont davantage tendance à percevoir négativement ce régime de travail et à revendiquer les avantages marginaux des emplois à temps plein (BSQ, 1983 et 1987).

Cette polarisation s'est mise en place au fil des 10 ou 15 dernières années, elle s'est en quelque sorte accentuée après la récession économique du début des années 1980. Ces deux groupes sont maintenant à peu près d'égale importance dans cette fraction de la population active qui est la plus susceptible de travailler à plein temps, soit entre 25 et 54 ans environ. Comment expliquer cette polarisation? Il semble qu'elle résulte d'une rencontre entre deux grandes transformations sociales: celles qui affectent les entreprises et le marché du travail et celles qui marquent les modes de vie et les préférences des individus eux-mêmes.

Ces deux transformations sociales peuvent être caractérisées de la façon suivante.

L'augmentation très marquée en quelques années seulement du nombre des emplois à temps partiel est révélatrice de changements observables dans les pratiques de recrutement et d'embauche des entreprises. En période de

ralentissement ou de récession économique, celles-ci ont eu tendance à accroître le recours aux travailleurs à temps partiel, c'est-à-dire une main-d'oeuvre moins coûteuse (Akyeampong, 1986, p. 148). Au début des années 1980, les grandes entreprises, l'État et les institutions para-publiques ont créé peu de nouveaux emplois à temps plein. Bien plus, l'avènement de nouvelles technologies et la réorganisation du travail ont même provoqué une certaine diminution du nombre des postes de travail à temps plein comme on peut l'observer dans les grandes entreprises qui se sont modernisées (les industries des pâtes et papiers et l'aluminerie, par exemple). La croissance de l'emploi a été plus marquée dans le secteur des services commerciaux et personnels, le commerce de détail et les très petites entreprises, ce qui a favorisé l'extension du travail à temps partiel, car ces entreprises ont moins souvent recours à une main-d'oeuvre stable, permanente et oeuvrant à temps plein (Statistique Canada, 1988). En conséquence, un nombre grandissant de personnes n'ont pu trouver de travail à temps plein et ont été contraintes d'accepter un emploi à temps partiel dans ces dernières, emplois moins bien rémunérés, offrant peu d'avantages sociaux ou moins de sécurité. D'où une nette augmentation du caractère précaire de l'emploi, qui a touché un nombre croissant d'individus en milieu de vie active. On retrouve l'effet de structure que nous avons analysé plus haut.

Mais le travail à temps partiel s'est aussi développé comme une réponse à des changements dans les façons de vivre des individus, pour qui l'emploi n'occupe pas encore ou n'occupe plus une place centrale dans leur vie, ce type de travail étant alors considéré comme une activité parallèle ou committante à d'autres activités: études, loisirs, soins des enfants ou retraite. La croissance du temps partiel a été alimentée par la hausse très marquée du taux de participation au marché du travail des étudiants inscrits à temps plein au cégep ou à l'université durant les années 1980. Si de plus en plus d'étudiants occupent un emploi tout en poursuivant leurs études, ce n'est pas seulement parce que l'aide financière et les bourses sont insuffisantes ni parce qu'elles se seraient subitement détériorées; certes, une partie des étudiants travaillent par obligation et pour satisfaire leurs besoins vitaux, mais il en était ainsi durant les années précédentes. La croissance rapide du travail à temps partiel observable ces dernières années chez les étudiants s'explique aussi par d'autres raisons. La première est probablement l'extension des aspirations chez les jeunes étudiants qui ont été socialisés dans le contexte d'une certaine abondance. Ces jeunes ont toujours vécu dans une société de consommation et ils veulent continuer à consommer. À cette raison s'ajoute l'extension du désir d'autonomie personnelle et financière, à une époque où l'individualisme est en croissance et à une époque qui met l'accent sur les droits de la personne bien davantage que sur les obligations et les solidarités familiales. Le travail à temps partiel

devient dans ce contexte le moyen privilégié de concilier à la fois les études et le désir d'autonomie ou la satisfaction immédiate d'aspirations plus élevées.

À l'autre extrémité du cycle de vie, les facteurs qui amènent les individus à travailler à temps partiel sont différents. Certains sont forcés de le faire pour des raisons de santé et d'autres, parce qu'ils ne peuvent plus «suivre le rythme», parce qu'ils sont incapables de se perfectionner. Mais ces raisons n'expliquent pas à elles seules la croissance récente du travail à temps partiel notée dans ce groupe d'âge. Ce régime est de plus en plus valorisé parce qu'il permet de planifier sans rupture trop radicale la sortie du marché du travail. La conception du travail salarié a changé dans ce groupe d'âges et de nouvelles aspirations (voyager, penser davantage à soi, etc.) se sont développées, amenant les personnes à diminuer leur implication dans un emploi salarié. Enfin la retraite marquait traditionnellement une diminution dramatique des revenus. Ce n'est plus automatiquement le cas. Un groupe important de personnes ont maintenant accès à des régimes de pensions publics et privés et leur patrimoine a considérablement augmenté. Bref, l'amélioration relative de leur situation financière a probablement amené un certain nombre de travailleurs à accepter ou à rechercher un travail à temps partiel moins accaparant.

La composition du groupe des personnes actives volontairement à temps partiel a cependant changé depuis 20 ans. Il n'est plus principalement constitué de femmes mariées avec de jeunes enfants. On y retrouve de plus en plus de jeunes étudiants et des retraités, car les personnes en milieu de vie active recherchent plutôt une pleine participation au marché du travail et elles acceptent plus difficilement un régime d'emploi à temps partiel.

Bref, les changements observables sur le marché du travail au Québec ont provoqué une croissance de l'emploi à temps partiel non volontaire et une accentuation de la précarité du travail; les changements dans les modes de vie et les préférences des individus ont affecté quant à eux la composition du groupe des personnes qui travaillent volontairement à temps partiel, dont la proportion est restée assez stable de 1975 à 1990. C'est en ce sens que M. Guillaume (1983) a présenté la montée de l'emploi à temps partiel comme le résultat d'une mutation culturelle, et non seulement comme la conséquence des changements observables sur le marché du travail ou dans l'organisation du travail.

L'existence de cette polarisation aide à comprendre pourquoi les syndicats ont de la difficulté à mobiliser les travailleurs à l'appui de leurs revendications portant sur la reconnaissance du régime de travail à temps partiel. Cette mobilisation est rendue difficile d'abord parce que ce dernier prend place le plus souvent dans de petites entreprises, à l'existence assez souvent

éphémère, c'est-à-dire dans un milieu de travail où le syndicalisme est peu présent. Il touche de plus une population assez flottante, pour qui le travail à temps partiel est fréquemment une occupation de courte durée. À ces contraintes structurelles, s'ajoute le fait que les intérêts ou les motifs des travailleurs impliqués dans ce régime d'emploi sont contrastés. Il sera probablement difficile de mobiliser les personnes qui acceptent volontairement ce type d'emploi, qu'elles perçoivent moins comme un emploi précaire que comme une façon de concilier une activité professionnelle avec d'autres types d'activités.

RÉFÉRENCES

- ACOCA, V. et Réjean LACHAPPELLE, «Le travail à temps partiel au Québec: quelques aspects socio-économiques», *Le marché du travail*, vol. 1, n° 7, 1980, pp. 36-71.
- AKYEAMPONG, Ernest, «Personnes travaillant à temps partiel «involontairement» au Canada, 1975-1985», dans Statistique Canada, *La population active*, décembre 1986, cat. 71-001, vol. 42, no 12, pp. 143-179.
- BAKER, Maureen, «Le travail à temps partiel», *Bulletin d'actualité*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, février 1985, 17 p.
- BEECHY, Veronica et Tessa PERKINS, *Women, Part-Time Work and the Labour Market*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1987.
- BELLOC, Brigitte, «Le travail à temps partiel», INSEE, *Données sociales 1987*, Paris, La documentation française, 1987.
- BERNIER, Colette, «Le temps partiel: pour essayer de comprendre les enjeux du débat», *Interventions économiques*, printemps 1983, vol. 10, pp. 17-25.
- , «Crise et précarisation de l'emploi: l'exemple du travail à temps partiel au Québec», dans D. Bellemare et C. St-Pierre (éds), *Les stratégies de reprise*, Montréal, Édition Saint-Martin, 1984.
- , «Évolution du statut salarié en raison des nouvelles formes d'emploi. L'exemple du travail à temps partiel au Québec», dans J. Bélanger, R. Blouin, F. Morin et J. Sexton (éds), *Le statut du salarié en milieu de travail*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1985, pp. 137-160.
- BERNIER, Colette et Hélène DAVID, *Le travail à temps partiel*, Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, vol. 12, avril 1978.
- BOYD, Monica, «Sex Differences in the Occupational Attainment Process», *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 19, no 1, 1982, pp. 1-28.
- BUE, J. et M.-F. CHRISTOFARI, «Contraintes et rythme de travail des salariés à temps partiel», *Travail et emploi*, vol. 27, mars 1986.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Travail à temps partiel au Québec: caractéristiques et intérêt pour ce type d'emploi*, Québec, décembre 1983.

—————, *Le travail à temps partiel: nouvelles tendances*, Québec, 1987.

CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA, *Sur le travail à temps partiel au Canada*, Mémoire présenté au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, Ottawa, février 1981.

DAVID, Hélène, «L'accès à la syndicalisation et les droits des travailleurs à temps partiel», 19^e conférence annuelle, Association canadienne de relations industrielles, juin 1982.

—————, «La crise et le travail à temps partiel», dans Actes du treizième colloque, École de relations industrielles, Université de Montréal, *Les relations de travail en période de crise économique*, Montréal, 1982.

—————, «La précarisation de l'emploi: variations sur un même thème», dans CEQ, *Apprivoiser le changement*, Actes du colloque sur les nouvelles technologies, la division du travail et la formation, 1985.

DE NEUBOURG, Chris, «Le travail à temps partiel: comparaison quantitative internationale», *Revue internationale du travail*, vol. 124, no 5, 1985, pp. 609-628.

DE SÈVE, M. et S. LANGLOIS, *Les hommes et les femmes dans la fonction publique du Québec*, Québec, Éditeur officiel, 1977.

GREGORY, A., «Le travail à temps partiel en France et en Grande-Bretagne», *Revue française des affaires sociales*, vol. 41, no 3, 1987, pp. 53-60.

GUILLAUME, Michel, *Partager le travail*, Paris, PUF, Coll. Économie et liberté, 1983.

HECKMAN, J. et T. MACURDY, «A Life Cycle Model of Female Labour Supply», *Review of Economic Studies*, vol. 47, 1980, pp. 47-74.

JALLADE, Jean-Pierre (éd.), *L'Europe à temps partiel*, Paris, Économica, 1982.

KAHNE, Hilda, *Reconceiving Part-Time Work*, Totowa, N.S., Rowman and Allandel Publishers, 1985.

KEMPENEERS, Marianne, «Question sur les femmes et le travail: une lecture de la crise», *Sociologie et sociétés*, vol. XIX, no 1, 1987, pp. 57-72.

LANGLOIS, Simon, *Tendances du travail à temps partiel au Québec: 1975-1992*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990.

LÉVESQUE, Jean-Marc, «La croissance de l'emploi à temps partiel dans un cadre économique en évolution», dans Statistique Canada, *La population active*, mai 1987, cat. 71-001, pp. 87-107.

LÉVESQUE, Jean-Marc et Georges LEMAÎTRE, *La croissance de l'emploi à temps partiel dans un cadre économique en évolution: un examen de la méthode d'analyse*, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada, octobre 1988, 33 p.

NAKAMURA, A. et Masao NAKAMURA, «Une vue d'ensemble des études sur le comportement des Canadiennes sur le marché du travail», dans W. C. Riddel (éd.), *Le travail et le salaire: le marché du travail au Canada*, Ottawa, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1982, pp. 193-246.

—————, «Part-time and Full-times Work Behaviour of Married Women: A Model with Doubly Truncated Dependent Variables», *Canadian Journal of Economics*, 1983, pp. 229-257.

OWEN, John D., *Working Hours. An Economic Analysis*, Lexington, Toronto, Lexington Books, 1979.

REID, Frank, «La réduction des heures de travail: le travail partagé et la baisse du chômage», dans W. Craig Riddell (éd.), *Le travail et le salaire: le marché du travail au Canada*, Ottawa, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1982, pp. 159-192.

RIDDELL, W. Craig, «Le travail et le salaire: le marché du travail au Canada», dans W. C. Riddell (éd.), *Le travail et le salaire: le marché du travail au Canada*, Ottawa, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada, 1982, pp. 1-85.

ROBERTSON, Gord, *Part-Time Work in Ontario: 1966 to 1976*, Ontario Ministry of Labour, Research Branch, vol. 20, August 1976, 24 p.

SARTIN, Pierrette, «Le travail à temps partiel», *Relations industrielles*, vol. 36, no 2, 1981, pp. 307-324.

STATISTIQUE CANADA, *Caractéristiques familiales et activité sur le marché du travail, moyennes annuelles, 1977-1984*, cat. 71-533, avril 1986.

—————, *Construction d'une base de données longitudinales sur les entreprises canadiennes: un outil de recherche pour l'étude de l'emploi*, Ottawa, cat. 18-501F, mars 1988.

—————, *Les femmes sur le marché du travail. Données choisies*, mars 1987, cat. 71-534.

TRAVAIL CANADA, *Le travail à temps partiel au Canada*, Rapport de la commission d'enquête sur le travail à temps partiel, (Commission Wallace), Ottawa, Ministère des approvisionnements et services, 1983, 224 p.

WHITE, Julie, *Les femmes et le travail à temps partiel*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1983.

The Growing Polarization of Part-Time Work

One of the most important changes which affected the labour market during the 1980s was undoubtedly the rise of part-time work. In less than 15 years the percentage of part-time workers has doubled, ranging from 7,1 % in 1975 to 13,5 % in 1989. This change is most remarkable among workers aged 25 or less. Since 1985, about 30 % of these work part-time, compared to 11,9 % in 1975. A growing number of full-time students also have a part-time job which, as a result, increases the percentage of young workers and consequently, the proportion of part-time work in this age group. This proportion is also significantly higher in the 65 year old

and over age bracket. In short, part-time work is one way of entering and leaving the labour market which allows the combination of professional activity with others such as studies and retirement.

The majority of part-time jobs are occupied by women and the percentage of female workers in this type of employment has grown consistently between 1975 (66,5 %) and 1989 (71 %). Children do not constitute the main reason why part-time work is more popular among women. Women with no dependent children (those who have reached the middle or the end of their working life), students and women living alone are more likely to go for this type of employment.

Part-time work is less and less a free choice. The reason why this type of employment has become so important is clearly because a growing number of people have been compelled to do so. The percentage of involuntary part-time work in the province of Québec has gone from about 17 % in 1975 to more than 30 % in 1989, with a peak of more than 40 % among men in the mid 80s. Preference for part-time work is higher among older people (55 and over) and has had a tendency to grow during the last 10 years. The compelling or involuntary aspect is also gaining ground among young workers. On the other hand, there has been a significant change in behavior and preferences among women, as concerns part-time work. Until recently, a large percentage suggested they worked part-time voluntarily since they needed time to look after the children and the family. However, the number of women using such an argument is now declining.

There seems to be a growing polarization of part-time work. It seems to be closely associated to two particular groups of workers with diverging characteristics and preferences. The first one is made up of youths, women with no more dependent children and old people; this group also counts a certain number of women with young children who see this type of employment as a way to reconcile working life with other activities. The second group is quite different: part-time work appears here as a constraint, a kind of precarious work not wanted as such. Most often, these people are looking for full-time jobs but must content themselves with part-time work. These two groups are now represented in almost equal proportion within this fraction of active population most susceptible to work full-time, that is the 25-54 year old group.

This polarization is the result of a meeting between two important social transformations: those affecting firms and labour market and those influencing people's way of living and preferences.

The significant increase in the amount of part-time jobs during the last few years indicates a noticeable change in recruiting practices, as far as firms are concerned. Employment growth has been more obvious in the sector of commercial and personnel services, retail trade and very small firms. This promoted the expansion of part-time work since these firms less often resort to a stable and permanent labour force working on a full-time basis. However, the popularity of part-time work also corresponds with some changes in the way of living of people for whom employment has not yet become or is no more a central issue. This type of employment is thus considered as a concomitant of other activities such as studies, leisure, care of children or retirement.